

Certificat de capacité

RNCP20994 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	Autre — Autre certification professionnelle de droit
Code(s) NSF	213
Formacode(s)	21352, 21340
Code(s) ROME	A1406, I1605
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de la mer

<http://www.formation-maritime.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire du certificat de capacité peut naviguer à la petite pêche ou à la pêche cotière en tant que capitaine, second capitaine et officier chargé du quart à la passerelle. A la pêche au large, il peut exercer les fonctions de second capitaine et d'officier de chef de quart à la passerelle.

Il peut également naviguer sur des navires armés au commerce ou à la plaisance professionnelle d'une jauge brute inférieure à 200 (UMS*) et ne s'éloignant pas à plus de 20 milles des côtes françaises, dans des fonctions de capitaine, second capitaine.

- UMS : système international de mesure de la jauge du navire.

Le titulaire du certificat de capacité est responsable de l'expédition maritime et de la conduite des opérations de pêche. Il est le représentant de l'armateur en toute circonstance.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Outre les aspects de navigation et d'exploitation du navire, il doit assurer l'encadrement de son équipage.

Il est capable de :

- maîtriser les règles de conduite du navire et manoeuvrer son navire en toute sécurité,
- maîtriser les questions relatives à l'exploitation du navire et à sa stabilité,
- rédiger un rapport de mer en termes juridiques,
- connaître la réglementation des pêches maritimes, et celle visant à la protection du milieu marin,
- connaître la gestion d'un navire de pêche artisanale,
- connaître les techniques de pêche et de traitement des captures.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Véritable chef d'entreprise, le capitaine sur navires de pêche de moins de 200 doit :

- gérer les campagnes de pêche ;
- commander l'équipage, choisir les meilleures routes et éviter les dangers ;
- choisir les lieux de pêche ;

- surveiller les manœuvres et aussi le traitement (nettoyage, découpe, ...) des espèces pêchées

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Emploi à des fonctions de direction ou opérationnelles à bord de chalutiers, thoniers-senneurs, palangriers et fileyeurs.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Le capitaine d'un navire est un marin. La profession de marin est une profession réglementée conformément aux articles L5521-1, L5521-2 et suivants du code des transports.

Préalablement à l'entrée dans la profession de marin et à l'inscription dans un établissement d'enseignement ou de formation agréé, un examen médical obligatoire devant un médecin des gens de mer est requis.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 189 €
Diplôme le plus fréquent	Bac général, technologique, professionnel ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (27 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	A3X90 — Cadres et maîtres d'équipage de la marine · tension 5/5 (Très élevée) G0A40 — Ouvriers de la maintenance générale et mécanique · tension 5/5 (Très élevée) G1X72 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance générale et mécanique industrielle · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	18 304
Jugés difficiles à recruter	68 %
Emplois saisonniers	9 %
Familles professionnelles (FAP)	A3X90 — Cadres et maîtres d'équipage de la marine G0A40 — Ouvriers de la maintenance générale et mécanique G1X72 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance générale et mécanique industrielle

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Le jury est présidé par un cadre A des corps civils ou militaires ayant une expérience dans le domaine maritime. Il est composé d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le titre de formation.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury est présidé par un cadre A des corps civils ou militaires ayant une expérience dans le domaine maritime. Il est

composé d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le titre de formation.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le jury est présidé par l'inspecteur général de l'enseignement maritime. Il est composé d'enseignants et de membres de la profession intéressés par le titre de formation.

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP25325

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/20994/>